

REPRISE DE LIVRAISON D'EAU

Renvoyer le formulaire ? dewatergroep.be/fr-be/telechargerreprise



De Watergroep

Adresse de reprise de la livraison d'eau

1

L'adresse de reprise de la livraison d'eau est l'adresse à laquelle vous :

- résiliez une livraison d'eau à votre nom (vous êtes le client partant)
- reprenez une livraison d'eau à votre nom (il y a déjà un utilisateur et vous êtes le client suivant)

📌 Utilisez toujours un formulaire individuel par adresse de livraison.



2

Le client partant et le client suivant vérifient le relevé du compteur d'eau. Notez le relevé du compteur, ainsi que la date de reprise dans les cases prévues à cet effet. Vérifiez le numéro du compteur d'eau et/ou si ce compteur est relié à votre consommation d'eau.

Ce formulaire ne peut pas être utilisé pour :

- des compteurs combinés à indicateurs multiples
- demander un nouveau branchement
- demander l'installation d'un compteur d'eau

L'immeuble reste vide de manière prolongée ? Dans ce cas, il est plus sûr de faire retirer le compteur d'eau. Les frais tant pour la fermeture que pour la réouverture de la livraison d'eau sont à charge du demandeur. Pour de plus amples informations, consulter les informations sur dewatergroep.be/fr-be/arret.

Vous trouverez des informations sur le Service-ID, le numéro du compteur et le relevé du compteur sur dewatergroep.be/fr-be/faq



Client partant

3

= C'est le client qui résilie la livraison d'eau à son propre nom.

Reprise en cas de décès ? Indiquez que vous êtes l'héritier et notez votre nom dans l'adresse pour le décompte final.

En qualité de client partant (ou d'héritier) n'oubliez surtout pas d'indiquer votre numéro IBAN pour d'éventuels remboursements et l'adresse à laquelle nous pouvons vous envoyer le décompte final.

Le client partant (ou l'héritier) reste responsable du paiement de toutes les indemnités et tous les frais tant que la reprise n'a pas été communiquée par écrit à De Watergroep, car le branchement reste actif à son nom.



Propriétaire (en cas de location)

4

Notez les coordonnées du dernier propriétaire de l'immeuble. Le dernier propriétaire est le client partant ou le client suivant ? Il suffit alors de cocher la case " client partant / suivant ".

L'immeuble reste vide de manière prolongée ? Dans ce cas, le propriétaire reprend la livraison d'eau ou il y a lieu de faire une demande de retrait du compteur. Les frais tant pour la fermeture que pour la réouverture de la livraison d'eau sont à charge du demandeur. Pour de plus amples informations, consulter les informations sur dewatergroep.be/fr-be/arret.



Client suivant

5

= C'est le client qui reprend la livraison d'eau à l'adresse en question.

Le client suivant est une personne morale ? N'oubliez pas de noter sa forme juridique et le numéro d'entreprise. Indiquez également si l'adresse alimentée par le compteur d'eau concerné sera utilisée comme habitation et/ou commerce.

Notez toujours le nombre de personnes domiciliées (= inscrites officiellement à la commune, à l'adresse de livraison d'eau), afin de bénéficier de la réduction exacte sur votre facture d'eau.

Le client suivant peut recevoir les communications de De Watergroep par voie électronique. Découvrez les différentes possibilités sur dewatergroep.be/fr-be/numerique.



Pour accord

6

Tant le client partant que le client suivant indiquent la date et signent ce formulaire pour accord avec les données concernant la reprise qui y sont mentionnées. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de procéder pour signer par voie électronique sur dewatergroep.be/fr-be/formulairedereprise.

